CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicilié de Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arrérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par sacré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le sacré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les arrêtés et personnes tenant magasins de détail, 600; les Sociétés, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 800; les agents pour navires, libraires et hôtels à vapeur, on les maisons de commerce faisant la commission, 800

ANNONCES des mariages et de décès, les arrêtés pour appeler l'attention du public à des ventes immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payer au taux des annonces ordinaires.

ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles paieront 81 par sacré pour chaque insertion

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux entreprises, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. &c., les seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront 8150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS

Nouvelle Orléans 17 janv 17 février 1838

LES personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette institution, à l'assemblée des actionnaires, tenue le 6 février courant

Messrs. L. Millaudon, V. Burthe,
J. H. Hellfield, F. Fox,
P. J. Tricou, A. Hennen,
P. Soulé, P. de Armas,
J. J. Mercier, Ch. Gouaudard,
A. W. Pichot, F. H. Peinpann,

et à une assemblée régulière de la direction, tenue le 16 courant, M. W. Burthe a été du président.

20 fev GUSTAVE P. WEPFESSE, secrétaire.

BANQUE DU COMMERCE.

N. Orléans 16 février 1838.

UN portier pour cette institution sera élu par les directeurs, Jeudi le 22 courant. Les demandes devront être faites par écrit, le 21 courant au soir.

17 fev G. O HALL—Caissier

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, 15 février 1838.

LA direction se réunira à l'avenir tous les Mercredis et Samedis soir. Les soumissions pour le compte devront être faites les dits jours, avant une heure de l'après midi.

Par ordre de la Direction.

16 fev J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

UNE élection de sept directeurs, pour cette institution, sera lieu, à la maison de banque, le 26 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au jour de l'élection.

Par ordre de la direction.

21 jan—24 J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DE LA CITE.

Nouvelle Orléans le 16 février 1838

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de douze directeurs, devront servir pendant l'année courante, aura lieu au magasin de Banque, Lynch, Nth nom de Cochran, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

17 fev ROBERT J. PALFREY, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN

Neile. Orléans, le 12 février 1838

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées le 5 du courant, par les actionnaires, directeurs de cette institution pour l'année suivante.

O. Pritchard, George M. Lud,
F. Perchier, G. Burke,
s Field, H. S. Buckner,
W. Oakey, J. D. Bein, T. W. Justamond,

et à une assemblée des directeurs, M. R O Field, a été unanimement élu président.

M C M Conrad avocat, R. L. Robertson inspecteur, W. TUFTS,

3 fev secrétaire.

BANQUE DE COMMERCE.

NOUVELLE ORLEANS, le 5 février 1838.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de onze directeurs, devront servir pendant un an, aura lieu ce jour même, jeudi, 8 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

G. O. HALL,

6 fev. caissier.

CAZADORES DE ORLEANS.—Atencion!!

La compania se reunirá el domingo 25 del corriente á las 9 en punto de la manana, con armamento completo, casaca y pantalon de paseo, para una revista de obligacion.

Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el parage acostumbrado.

De orden del capitan,

FCO. A GARCIA,

Sargento Primero.

A LOUER—La propriété bien connue sous le nom de HOTEL DU GALT, sur la rue du fort Espagnol, à l'embouchure du Jean. Cette propriété sera loué à des conditions avantageuses, à toute personne qui fournira des sécurités satisfaisantes, pour la tenir d'une manière convenable, comme établissement public.

JOHN SLIDELL.

A LOUER—La moitié du HOTEL DES MAGASINS BLEUS, en face des rues Bienville et de la Levee. Il vient d'être entièrement peint et en bon état partout. Cette maison offre par sa position un grand avantage à celui qui voudra le louer pour tenir un pensionnat, attendu qu'elle est placée au milieu des beaux quartiers de la ville, et à la modalité des étrangers, n'étant qu'à une soixantaine de pas du débarcadère des bateaux-vapeur. Elle est composée de trois grandes chambres et de cuisines. Il y a une grande cuisine, des magasins, cours, &c, au rez-de-chaussée, et 23 chambres à coucher au second. Elle a été négligée de la part du propriétaire pour rendre cette propriété propre à l'objet. S'adresser à E. BLANC, au magasin de Blancs & Laurens, en face de cet édifice.

2 mars—4 jour

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION située sur le lac Verret, et remontant le Canal des Attakapas, renfermant cette acres de face, sur quarante acres de profondeur, une des plus belles cyprières de la Louisiane. Il se trouve sur la dite habitation, deux moulins à planches, l'un de première force, et l'autre ordinaire, l'acquéreur aura le privilége du terry; les quatre bâtisses se trouvent sur l'habitation, et sont en bon état, et presque neuves, mais dans le moins Pourles conditions, s'adresser à Donaldson ou à J. D Arbonneaux. 1er lev—6m 2pm

Le conduit chez le soussigné une VACHE pleine, couleur rouge, trois bouts du nez blanc, chique cité du nascau, sans aucune étampe connue. Le propriétaire est prié de la reclamer en payant à la ci.

1er—3 PAUL MOUCHON.

BARRE—50 barriles beurre prime, à vendre par SLOAN & BROTHERS.

1 fev rue de la Nle Levée No 37

SAUCES de tomates—50 caisses sauces de tomates de qualité supérieure, à vendre par

SLOAN & BROTHERS,

1 fev rue de la Nle Levée No. 139

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC—25 caisses vieille eau-de-vie d'armagnac, de 1817 et 20, en barriques et en bouteilles à vendre par

SLOAN & BROTHERS,

1 fev rue de la Nle. Levée No. 130

WHISKEY RECTIFIE—100 barils whiskey rectifié, à vendre par

SLOAN & BROTHER,

1 fev n 39, Nouvelle Levée.

MELASSE—100 gallons de mélasse à vendre sur une habitation, à cent milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans.

A QUERTIER & ALBERT.

LETTRES DE CHANGE, Billets et Traites grands et sûrs, à vendre par

NORMAN, STEEL & Co.

1 fev rue Bienville No. 12

BONNES de Londres recommandées aux banques et aux bureaux publics et garanties par

NORMAN, STEEL & Co.

1 fev rue Bienville No. 12

A VENDRE à des prix très modérés, Bois de chauffage de toutes qualités,

Bois de pin pour sciages et presses à coton;

Bois de sapin du nord,

Bois de cèdre pour carreiage et maçonne;

Bois de sapin de l'Amasoole et de Liverpool,

Bois de cèdre gris, satin blanc,

Charbon de bois, pieux d'entourage,

Coquilles etc.

par

CHS GUESNARD.

Chemin du Canal Carondelet,

10 fev Entre Marais et Villiers.

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, s'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié. Ma large Simon reçoit à pension, les dames qui désireraient se soumettre à ses soins.

21 nov—1 an

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copaha, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de soir. 29 août—6m

Maîtrise de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances en Conseil, de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur le levee, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par F. Dupuis, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui appartiendra.

D. PRIEUR, maire

MARCHANDISES SECHES fabriquées expressément pour les marchés du Mexique—Bourry Lavenue, rue Conti No. 65, tient en vente un assortiment complet de mousselines et autres espèces de cotons qui ne seront pas vendues plus bas que les prix de Paris, et dont le prix de vente est fixé à 25 cents la verge.

AVIS.—Le soussigné préviens le public de ne pas négocier un billet souscrit par lui, endossé par Edouard Barnett, pour la somme de $900, en date du 30 Juin 1837, payable à bon compte. Lequel billet est marqué "no variation", par Wm. Boswell, notaire public et a été donné à Mr. Jean Macom, en payement d'une négresse, et comme la dite esclave se trouve morte, le dit billet ne sera payé que lorsque l'on aura obtenu jugement par les Tribunaux.

20 fev—3 M BARNETT Sr.

Ventes à l'encan.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

IL sera vendu mardi, 20 courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 5 janv 1837, et sous la direction de syndic des créanciers de MM. Wm. Smith & Co., les propriétés suivantes, savoir:

Deux lots de terrains situés dans la ville de Greenville, désignés sur le plan original comme lots no. 31 et 63, l'un no. 30 contient vingt terrains, numérotés depuis un jusqu'à vingt, mesurant trois cents pieds de face à la rue Chesnut, le même façade de la rue Burbie, et le même façade de la rue Troisième.

Conditions—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Un lot de terrain situé à Greenville et désigné sur le plan original comme lot no. 3, il contient dix huit terrains mesurant trois cents pieds de face au chemin public, sont quatre vingt six pieds de face sur Broadway, deux cent que suite pieds de face à la rue Front, et quatre cent seize pieds à la rue Chesnut

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Huit terrains de batture, avec augmentation de batture, située dans la ville de Greenville, directement en face du dit lot no. 5, chaque terrain mesure quarante et un pieds trois pouces sur le chemin public courant en arrière sur le fleuve Mississipi.

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Trois terrains situés au faubourg Lafayette, et désignés sur le plan comme terrains nos 30, 33 et 34, dans l'ilet no. 15. Le terrain no. 30 mesure trente pieds de face à la rue St. André sur une profondeur de deux cent pieds pendant pouces sur la ligne de division du terrain no. 30, et deux cent dix huit pieds deux pouces sur la ligne de division du terrain no 33, mesure trente cinq pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de deux cent dix huit pieds deux pouces sur la ligne de division du terrain no. 33, et deux centième pieds six pouces sur l'autre ligne.

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Sept terrains situés à Carrollton et désignés sur le plan comme terrains nos 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 12 dans l'ilet no. 1, à travers desquels doit passer le chemin à Nashville

Les terrains nos. 2, 3, 4 et 5, font face à l'avenue de Gênes, et les terrains nos. 10, 11 et 12 font face au chemin forêt.

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Septe terrains situés à Carrollton et désignés sur le plan comme terrains nos 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 12 dans l'ilet no. 1, à travers desquels doit passer le chemin à Nashville

Les terrains nos. 2, 3, 4 et 5, font face à l'avenue de Gênes, et les terrains nos. 10, 11 et 12 font face au chemin forêt.

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI—Soixante trente acres de terre sur la triste rue Elysée, paroisse de Lafourche.

AUSSI—Neuf cent onze acres de terre dans l'Etat d'Arkansas, près Hélène.

AUSSI—Quatre cent cinquante acres de terre à la Pointe Coupée, sur la rivière Mississippi, en partie cultivée.

CONDITIONS—Six, douze et dix huit mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à final payement.

AUSSI—Le nègre JOE, âgé d'environ 35 ans, assez bon cocher.

Conditions: Comptant. 16 fev—22,26,7,14, et 20.

PAR DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, Samedi 24 février 1838, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à midi.

Cinquante actions de la chambre d'assurances des Mariscandals.

Un terrain situé à l'enlongement des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant quarante pieds de face à la rue St. Philippe, et cent dix-sept pieds de face à la rue Derbigny, ensemble la maison double et à étages qui se trouve dessus, briquetée entre pouraux et couverte en ardoises, plus, une cuisine de deux appartements, le tout venant d'être fini et en bon état.

Conditions—les actions comptant. Pour le surplus l'acquéreur assurera les paiements suivants: $1500 payables le 10 novembre 1838; $1700 le 18 mai 1839, et la balance payable en six douze mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La vente aura lieu passé par Amédée Ducatel notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 fev—10

PAR BOUNY & GUILLOUT.

Successeurs HUBS.

IL sera vendu le mercredi, 28 février prochain 1838, à midi précis, à la Bourse de la ville, rue St-Louis entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 janvier 1838, et pour compte de la succession de feue Marie Felicité Adelaide Joly, veuve de feu François Auguste Amand Huline.

Un lot de Terre situé sur le chemin du Bayou à main droite en allant vers le Bayou St-Jean ayant 60 pieds de face sur ledit chemin du Bayou, sur 220 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et dépendances qu'il y trouvent.

Ensuite. Un autre lot de Terre, situé en ville et à l'encognure des rues Ste-Anne et Burgogne, ayant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, et 53 pieds de face à la rue Bourgogne. Ensemble les améliorations qui y trouvent.

Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en bons billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les propriétés ci-dessus seront vendues conformément aux plans qui seront déposés à la susdite Bourse quelques jours avant la vente.

Les actes de vente se passeront pardevant L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 janv—29

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. No. 20,823—Johannah Watson, épouse d'Ambrose Davenport contre Ambrose Davenport.

Je certifie par les présentes que le 8 février 1838, jugement fut antérieurement dans cette Cour, au procès de Johannah Watson, épouse de A. Davenport contre Ambrose Davenport, dans les termes suivans, savoir: Cette cause étant soumise à la Cour par l'avocat de la demanderesse et par le terme nommé par la Cour pour représenter le défendeur absent, la Cour considérant 1o. qu'un jugement de séparation de corps rendu en faveur de la demanderesse a été signé dans cette Cour, le 11 de janvier 1836. 2o. qu'il est en preuve qu'aucune réconciliation n'a eu lieu depuis lors entre les parties. 3o. que par la même sentence de l'acte du 19 mars 1827, relative au divorce, la demanderesse a droit à un jugement en divorce, il est ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement en divorce soit enregistré en faveur de la demanderesse; que les liens du mariage qui existaient entre les parties, c'est-à-dire la demanderesse et le défendeur, soient dissous et que le défendeur paie les frais.

Nouvelle Orléans, le 13 février 1838.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement enregistré au régistre des jugement—C—page 174.

Enfin de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce quinzième jour du mois de février A. D. 1838.

W F C DUPLESSIS,

Régistre des Testaments.

20 fev

HARICOTS BLANCS—Un petit lot en magasin à vendre par

1 fev LAVILLEBEUVRE & WALTON,

rue des Magasins No 17

CHEZ le soussigné il y a constamment en dépôt, de la véritable Pâte Pectorale de Régnauld fils aîné, par L. Frère, son successeur; de la véritable créosote de Billard contre le mal de dents, etc, etc, de véritables pastilles de Vichy du M. Anicelin; du véritable Kaffa d'Orient; du vérifable Racahout des Arabes; du véritable Benedicte de Le Roy; par Lequey Cordial Sirop anti-phlogistique de Briant; du véritable Pectoral Balsamique de Lamoureux, beaucoup d'articles de Parfumerie, tels que Savons très fins et assortis: Crème de Perse dite, dite; Pommade dite, dite, Eau-de-Cologne de Demarson; Eau de Florida de Laroque; Poudre à poudrer, etc. etc.

A. A. PEYCHAUD,

21 fev 193, rue Royale.

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REçu par les derniers arrivages, des sangsues de Quartier, no. 26, cours Condé et Levée.

VENTES PAR LES HOMMES DES TESTAMENTS

EN la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle. Orléans—Succession de feu William Nott—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu William Nott soit convoquée et tenue en l'étude du Sr. Félix de Armas Nor. Pub., le samedi dix septième jour de mars prochain 1838, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions sous lesquelles les fonds appartenant à la succession doivent être vendus; et il est de plus ordonné que le Sieur R. Rousseau, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.

Nouvelle Orléans le 19 février 1838.

Signé J. BERMUDEZ,—Juge

Pour copie conforme

AND. D RORIOCOURT,

D. p. Rr. des Testaments

14 fev

SUCCESSION NICOLET—En la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu Théodore Nicolet, et leur parderant Félix Grima, not. pub., le mardi, vingt sept février mil huit-cent-trente-huit, à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite succession, et particulièrement pour s'entendre sur la manière la plus avantageuse de vendre les biens de la succession; il est de plus ordonné, que le sieur Charles Derbigny, soit, et il est par le présent nommé avocat des créanciers absents du défunt.

[Signé] J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme

AND. D. DORIOCOURT,

25 janv Dép reg des testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Vital Lanoh h. c. l. a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Aldéhide Dauincan ci-devant Thomas t. c. l. décédé intestat. Ayant en le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

21 fev Régistre des testaments.

Fremaux libraire, Rue Royale, 163

VIENT de recevoir un joli choix de livres nouveaux, éditions de Paris, de nos meilleurs auteurs, tels que Balzac, Mme. La Duchesse d'Abrantes Frédérick Soulier, Bonnouet, Saintine, Michel Raymond, Jules, Lacroix, Janin et autres.

Les œuvres complètes de Balzac Béranger, belle édition du Charles Lamartine, Cabinet Delavigne, Chateau-Briand, Emile de Braz, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Paul de Kock, Ricard, Tressan et autres

Procès de la Roncière et de Pontalba,

Proverbes dramatiques de Leclair,

Quinze années d'un proscrit par Vaudouicourt,

France pittoresque, France maritime,

Magasin et musée des Familles,

Voyage Pittoresque autour du monde, par Dumond Durville,

id. en Orient par Lamartine,

Manuel du capitaliste et du teneur de livres, et généralement toute la collection Encyclopédique,

Dictionnaire, vocabulaire, grammaire en anglais, français, espagnol, allemand et italien et généralement toutes livres à l'usage de écoles.

Papier à lettre français et anglais, papier écolier, plume, encre noir et couleur, papier à dessin de différentes grandeurs.

Papier couleur glacé et gauffré.

Collection complète de pièces de théâtre, de la Force Dramatique et du Magasin théâtral.

M. Fremaux ayant reçu une grande quantité de papier peint, s'est adjoint le magasin à côté du sien où le public trouvera un assortiment de 20,000 rouleaux différens dessins à des prix très modérés

19 fev

CARTES A JOUER—Simmons, Mott & Co. tiennent constamment en vente un grand assortiment de cartes à jouer Allemandes et Espagnoles, de diverses qualités, qu'ils offrent à vendre à bon marché, au No 70 rue de Chartres 10 fev 83

CIGARRES—En débarquement du brick Orinoto de la Havane et vendre par le soussigné, 103 milliers de cigarres Regalia, Trabucos, etc.

J. M. CABALLERO,

16 fev 80, rue St. Louis.

DOUBLONS MEXICAINS, à vendre par

J. M. CABALLERO,

16 fev 80, rue St Louis.

ARBRES FRUITIERS d'espèces choisies, et dans le meilleur état de conservation.

Graines de légumes et de fleurs, garanties.

Aussi, le Jardinier de la Louisiane.

A vendre par LELIEVRE,

Entrepôt Royale et Ste. Anne.

15 fev—15

75 MULETS MEXICAINS, arrivés de Matamoros, à vendre par

A. M DE MIRANDA,

16 fev 85, rue St. Louis.

EN débarquement et de la goélette Este Ann de Matamoros, 220 cuirs debroul, à vendre par

A. M DE MIRANDA,

16 fev 85, rue St Louis.

ON demande à louer, soit dans la rue de Chartres, depuis la rue St. Louis jusque à la rue du Canal, ou sur la rue entre une même distance, ou dans une des trois traversées de la Levée à la rue de Chartres DEUX OU TROIS ETAGES, d'un magasin. S'adresser au bureau de l'Abeille. 9 fev—6

COLLEGE DE BATON ROUGE.

PROSPECTUS

LE Collège est situé sur le Boulevard Sud de la ville de Baton Rouge, et est utile de s'étendre sur la situation avantageuse; il est reconnu qu'elle est la plus saine de l'Etat. Les Edifices sont bien adaptés et occupent sont parfaitement appropriés à ce genre d'Etablissement.

Il appartient à une société de vères de famille qui se sont promis de ne rien épargner pour assurer à leurs enfants et à la jeunesse en général, une bonne éducation, et surtout une éducation en harmonie avec les usages, et les institutions sociales et politiques de notre pays, tout d'eux l'idée d'en faire une réalisation.

Cette idée sont pour le public, de vivre prospérité de la du dit Collège et de l'efficacité des moyens d'instruction qui y seront employés, car il sera soutenu et suivi de près par des personnes qui montrent les plus sacrifiés, l'amour paternel et le patriotisme, intéressent à un et à l'autre.

Le santé, la moralité et l'instruction des élèves confiés au Collège de Baton Rouge, seront l'objet d'une sollicitude paternelle, minutieuse et constante. Les corrections paternelles y seront inconnues; et lorsqu'il faudra absolument opposer quelque punition, elle sera toujours expressive, ou à une mauvaise conduite à l'épreuve des conseils et des reproches, et le sera choisie parmi celles qui offrent quelque chose de plus sévère, de plus douceur, de politesse et de justes égards que les élèves auront sous les yeux, leur feront acquérir ces qualités sociales, trop peu enseignées dans les Maisons d'Education, et sans lesquelles le bonheur de la vie est presque impossible, et l'avancement dans le monde, peu probable.

Quant à l'instruction, les meilleurs moyens seront employés pour l'assurer. Un nombre compétent de Professeurs choisis, une méthode où l'on a connu et tout ce que l'expérience a pu faire de plus facile et de plus ferme, et à laquelle on a ajouté ce qu'il y a de vraiment philosophique et d'efficace dans les méthodes nouvelles, mériront les éléves dans une route aisée et courte, à l'acquisition de toutes les connaissances humaines qui assurent à celui qui les possède une place distinguée dans la société, dans la profession qu'il aura choisie, ou dans les emplois civils et politiques.

Le Cours d'Etudes comprendra tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour être un Bachelier-ès-lettres dans les Universités. Comme la majorité des Elèves ne restent jamais assez longtemps au Collège pour y suivre le Cours d'Etudes en entier, l'on y enseignera généralement toutes les arts et des sciences que composent ce cours, seront enseignées les premières, et rangées de manière qu'un Elève quelle que soit l'époque où il cessera ses études, puisse se retirer avec quelque avantage des connaissances qu'il aura acquises.

COURS D'ETUDES.

La Lecture, l'Ecriture et leur perfectionnement.

La Langue Française et la langue Anglaise.

Ces deux langues seront enseignées en même temps. Leur Grammaire et Exercices, occuperont une grande partie du temps des Elèves. Les leçons de Lecture, pour les titres des actes de l'Etat Civil, les lois et actes de l'Etat, les actes de vente, les actes de notaires, les actes de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 Octobre mil huit cent trente-sept, rend; dans l'affaire de la succession de feu le Docteur John Penis Colon Mc Mahon, conformément aux dispositions d'une assemblée de famille, convoquée et tenue le Samedi Quinze mil huit cent trente sept, pardevant le sieur Felix Grima, notaire public, lesquelles délibérations d'assemblée de famille sont dûment homologuées par la dite Cour des Preuves; et aussi après les avis requis par la loi; le susdit Régistre des Testaments, en le deux de décembre mil huit cent trente sept, ordonné en vente publique, à l'encan, pour compte de la dite succession de feu le Docteur John P. C. Mc Mahon, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle fut adjugée comme suit, savoir:

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire: Une Maison et un lot de terre, situés rue Carondelet, entre les rues Hévia et Grod, où réunis du lit défunt; lequel lot mesure vingt-cinq pieds, neuf pouces de face, sur une profondeur d'environ cent soixante-et-dix neuf pieds, six pouces, ouvrant dans la profondeur à une allée de vingt pieds de large, qui sert à l'usage commun de ce lot et des lots y attenant; les dites bâtisses consistent en une maison en briques à deux étages, avec magasins, chambres à coucher, etc, le tout en briques et couvert en ardoises, adjugé au susdit Lewis Augustus Finley, plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de dix-sept mille six cents piastres—$17,600.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet souscrit le sept de Mai mil huit cent trente-cinq, par le dit Docteur Mc Mahon pour la somme de quatre mille sept cent soixante six piastres deux tiers de cent, portant intérêt à raisonnement, tiré à l'ordre de et endossé par William Hodgson, payable à trois ans de date, lequel billet fut donné par le dit Docteur Mc Mahon, en partie de paiement de la susdite propriété, et la balance payable comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci-dessus décrites, en conséquence d'un décret de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente aura lieu, sera pas approuvée et homologuée, comme la demande le d'accord.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce quinzième jour du mois de février A. D. 1838.

W F C DUPLESSIS,

20 fev Régistre des Testaments.

CHEZ le soussigné il y a constamment en dépôt, de la véritable Pâte Pectorale de Régnauld fils aîné, par L. Frère, son successeur; de la véritable créosote de Billard contre le mal de dents, etc, etc, de véritables pastilles de Vichy du M. Anicelin; du véritable Kaffa d'Orient; du vérifable Racahout des Arabes; du véritable Benedicte de Le Roy, par Lequey Cordial Sirop anti-phlogistique de Briant; du véritable Pectoral Balsamique de Lamoureux, beaucoup d'articles de Parfumerie, tels que Savons très fins et assortis: Crème de Perse dite, dite; Pommade dite, dite, Eau-de-Cologne de Demarson; Eau de Florida de Laroque; Poudre à poudrer, etc. etc.

A. A. PEYCHAUD,

21 fev 193, rue Royale.

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REçu par les derniers arrivages, des sangsues de Quartier, no. 26, cours Condé et Levée.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

Classe No. 60.

26, 21, 60, 61, 68, 69, 70, 72, 74, 76, 10, 58, 1,

Sont les numéros sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites, classe 60.

Nouvelle-Orléans, le 16 février 1838.

SAMEDI.

UN LOT CAPITAL DE

$20,000 !

BILLETS SEULEMENT CINQ PIASTRES

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES:

CLASSE No. 41.

Autorisée par une loi du 21 mars 1828.

Devant être tirée dans le salon du Merchants Exchange, situé rue Carondelet, entre Gravier et Perdido, ce Samedi 24 Février 1838, à 5 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

75 Numéros—13 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	20,000	20,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,250	2,250
2 "	1,000	2,000
1 "	1,500	1,500
1 "	1,300	1,300
1 "	1,250	1,250
1 "	1,200	1,200
1 "	1,100	1,100
10 "	1,000	10,000
10 "	500	5,000
20 "	400	8,000
20 "	300	6,000
160 "	100	16,000
126 "	60	7,560
126 "	40	5,040
126 "	30	3,780
126 "	20	2,520
3,654 "	10	36,540
23,436 "	5	117,180
		$153,720

27,914 Lots d'élevant à

Billets à Demi $2 50—Quarts $1 25

Paquets de 25 billets, 125—Entier $50 piastres, et pouvant tirer quatre gros lots s'élevant à $30,000.

Paquets de coupons à proportion.

Certificats de paquets donnant droit à tous lots au dessus de la garantie.

Certificats de montés, $74

Bureaux du directeur Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, et rue de Chartres No. 112

Les lots gagnés sont payés sur le champ.

21 fev J. K. MEAD—Directeur.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui ramènera au soussigné un Negre dans une des geoles de cette ville, le nègre GRANIE dite NANNE, âgée de la Paroisse St. Jean Baptiste, âgée d'environ 22 ans, peau très noir, taille ordinaire. La dite négresse apparienant à M. Mainillon, et s'est absentée depuis le 3 courant. Elle a été aperçue dans les environs du marché

R. TOLEDANO.

N. B. Les capitaines de steam-boat et autres embarcations, sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave à leur bord, sous les peines prévues par la loi

19 fev—8

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la salle de la Bourse à la Nouvelle Orléans, dimanche matin, le 7 de janvier, un nègre nommé SAMUEL WILLIAMS, appartenant au soussigné. Le dit nègre est âgé d'environ dix neuf ans, taille de cinq pieds trois quatre pouces, teint jaune; il a des cicatrices, l'une au milieu du front; une au côté droit de la tête, près des cheveux, et l'autre au côté gauche de son front; il a aussi une autre sur l'un de ses pieds; ses cheveux sont coupés ras; il a un bras raclé; il était vêtu, lors de son départ, d'un habit brun, à boutons dores, un chapeau blanc, et une paire de pantalons rayés bleu et noir; il a avec lui un sac de toi contenant quelques vêtemens. Le dit Samuel est, comme on l'appele communément, Sam a une figure assez agréable et, quand on lui parle, il vous regarde fixement et ne répond qu'après que vous le lui avez ordonné. Il a été de M. Thomas Nortt, de Virginie, à la Nouvelle Orléans, le 16 novembre 1836. Il est probable qu'il doit se rendre à la ville où on l'a amené dans un Etat où il n'y a pas d'esclave. La récompense promise sera payée à quiconque remettra le dit nègre au soussigné, à St Francisville, à janvier 1838.

BENNET J. BARROW.

19 fev—8

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT données pour le nègre à celui qui le ramènera à THOMAS, nègre de 20 à 30 ans, appartenant à Sydney Cora, de cette ville, qui s'est enfui du Bay Elson, D. M de Baptiste. Cet esclave a été aperçu dans un navire qui doit bientôt partir, il a été vu sur le navire, sous bras et sur son corps, il porte un chapeau convexe, un habit en coton gris et tout de drap bleu et un pantalon de coton blanc.

Ne connaissant ledit esclave que de vue, M. Cora a connaissance du présent avis, il obligera en me donnant quelques renseignements sur ledit esclave.

S. A. HUTT,

rue du Camp No. 152

$10 DE RECOMPENSE.

Perdu matin de chez le soussigné la négresse AIMÉE, âgée d'environ 24 ans, de nance du corps, taille d'environ 5 pieds 1 3 On suppose que le se rient dans la faubourg inférieur. Il est présumé ci-dessus sera passé à quiconque le logera dans l'une des geoles de la Nouvelle Orléans.

C DELAHOUS